

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 442-9

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'urbanisme 442-9 intitulé :

« Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 442 afin de modifier la liste des bâtiments patrimoniaux. »

Ce règlement est entré en vigueur le 29 septembre 2026, soit le jour de la délivrance d'un certificat de conformité émis par le Conseil de la Municipalité régionale du comté de L'Assomption.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 1^{er} jour du mois d'octobre 2026.

Le greffier,

A blue ink signature, appearing to read "M. Giard", is written over a horizontal line.

M^e Marc Giard, OMA, avocat